

Péguy s'entête

Lycée Charles Péguy — Orléans



Ca me tient à coeur 02

Agbogbloschie : l'une des zones les plus polluées au monde

Vie lycéenne 03

Dossier: La culture du viol ... 04

TW : VIOL / La culture du viol, qu'est-ce que c'est ?

#SciencesPorcs : quand la parole se libère

Le viol dans notre société actuelle

L'Histoire du viol

Actualités 10

Le suicide de personnes transgenres, un meurtre sociétal

Découverte 13

Ça vous dit une Porsche de 200 tonnes ?

Si les rédacteurs du journal « Péguy s'entête » sont si fiers et enthousiastes de s'atteler à la rédaction de leur journal, c'est que ce dernier n'est pas une simple suite d'articles artificiels et convenus que l'on se contente de renouveler tous les mois. Au contraire, le journal évolue et se réinvente, non seulement en fonction de l'actualité du moment, mais aussi sur le fond et la forme. Ce mois-ci, c'est une édition toute particulière du journal que vous tenez entre les mains. Nous avons décidé de consacrer un dossier entier à un sujet bien particulier qu'il nous paraissait important de mettre en avant. S'il n'est pas des plus joyeux, il est néanmoins nécessaire d'en parler : c'est la « culture du viol ». Ce mot regroupe de multiples crimes, des délits, mais aussi des actions qui, parce qu'elles sont profondément ancrées dans les habitudes, paraissent anodines ou inoffen-

sives. Nous espérons que le dossier d'articles que nous avons rassemblés, permettra de prendre la mesure de la gravité de la situation.

Pourtant, traiter un tel sujet ne signifie pas que nous abandonnons notre légèreté. Vous retrouverez aussi les articles habituels, qui vous permettront tant de vous divertir que de vous informer sur l'actualité. Les différents rédacteurs du journal sont d'ailleurs ravis lorsque vous laissez votre avis sur le questionnaire dont l'adresse internet se situe à la fin de cette édition. D'ailleurs, nous manquons quelque peu d'effectifs : une majorité de l'équipe est composée d'élèves de terminale, qui partiront l'année prochaine en études supérieures. Donc, si vous êtes en seconde ou en première, n'hésitez surtout pas à nous rejoindre : vous formerez les futurs journalistes de demain !

SIMON CARRACILLO—BEZET



Agbogbloshie : l'une des zones les plus polluées au monde

La grande demande de produits issus des nouvelles technologies entraîne une forte augmentation des déchets électroniques. Ces produits sont exportés dans les pays les moins développés comme le Ghana.



Illustration de Mathys Melantois

Aujourd'hui, au Ghana, dans la banlieue d'Accra, Agbogbloshie est la plus vaste décharge de déchets électroniques au monde avec environ 40 000 tonnes de déchets électroniques qui arrivent par an. Les acteurs de cette forme de mondialisation sont les pays développés tels que la Suisse, la Norvège, les Pays-Bas, les États-Unis, l'Allemagne. Ils participent depuis 20 ans à l'exportation des déchets vers le Ghana. Pourtant, depuis 1989, la Convention de Bâle interdit l'exportation de déchets vers les

pays tiers. Les États-Unis et Haïti sont les seuls pays à avoir signé la Convention, mais ne l'ont pas ratifiée. En effet, le recyclage est relativement cher pour ces pays développés. Pour eux, il revient moins coûteux d'envoyer ces nombreux déchets polluants ici que de trouver des solutions sur place comme le recyclage.

Quelles sont les conséquences économiques et sanitaires ?

Agbogbloshie est l'un des principaux marchés aux légumes les moins chers d'Accra. La com-

bustion des déchets électroniques proches du marché est très mauvaise pour les consommateurs, car les fumées très toxiques viennent se déposer sur les légumes. En 2009, l'ONG Greenpeace a étudié la contamination de l'air, des sols et de l'eau à grande échelle. Des métaux lourds (arsenic, mercure, cuivre, plomb, cadmium) ainsi que des produits chimiques (retardateurs de flammes bromés, PCB) étaient présents en très grande quantité. L'air irrespirable ainsi que les sols morts, pleins de métaux lourds ne peu-



vent permettre la culture. Agbogbloshie était avant un sanctuaire d'oiseaux et maintenant, lorsqu'il pleut, la rivière déverse les déchets dans la mer. La zone de pêche est polluée et la santé humaine en danger. Les pêcheurs ne ramassent plus des poissons mais des télévisions. De plus, de nombreux jeunes viennent démanteler les objets et les brûlent pour espérer trouver du cuivre à vendre. Ils travaillent à la décharge pour survivre. Leur développement est anormal car ils ingèrent beaucoup de produits chimiques. Ils n'ont pas de gants

en matériel de protection, pas d'assurance santé, les médicaments vendus en pharmacie et l'accès aux soins sont très coûteux donc le nombre de cancers découverts augmente. Des effets sur les grossesses, sur la santé mentale, des maladies qu'il n'y avait pas il y a 20-30 ans apparaissent. Du troc de médicaments se crée avec de fausses pharmacies qui prescrivent de mauvais traitements, le plus souvent inefficaces. Un réel trafic s'est installé autour de la décharge et il rapporte beaucoup d'argent.

Quelle réponse du Gouvernement face à un tel désastre ?

Le Gouvernement ghanéen a commencé à prendre en compte sérieusement les problèmes liés à la décharge d'Agbogbloshie. Il veut construire une usine de recyclage à l'échelle nationale afin de préserver l'environnement et la population. Ce projet est très coûteux mais il devient impératif de former des gens sachant qu'en 2017, 25% des pathologies dont souffre la population d'Agbogbloshie est dû à cet environnement extrêmement pollué.

ETIENNE DIALLO

Vie Lycéenne

Les cours ont repris après les vacances, sans modifications des règles sanitaires. Les demi-groupes restent toujours d'actualité, les cours de sports se font toujours en extérieur et le self est à 50% de son effectif, avec un petit changement, puisque maintenant il y a une zone réservée pour chacun des niveaux. Le nombre de cas de Covid et de cas contact reste très faible, signe que les gestes barrières sont bien respectés.

Donc, si au niveau de la situation sanitaire rien ne bouge, le lycée lui organise des activités variées.

Il y a environ 1 mois, le 8-9-10 février, le lycée a accueilli le dispositif radio 100% lycéen. Sont passés à l'antenne un certain

nombre d'élèves qui ont abordés des sujets très divers. Il y a eu des émissions plus portées vers la découverte d'un métier, avec par exemple l'interview de Jérémy Jacob, chercheur en géosciences. D'autres émissions nous ont fait découvrir de nouvelles choses, comme l'émission sur les neurosciences. Nous avons aussi pu écouter des émissions engagées sur les femmes dans l'univers du numérique et l'effet Mathilda par exemple. Il est possible de réécouter les émissions sur le site du lycée ! Bonne écoute (ou réécoute) !

Autre nouveauté : l'exposition sur le nouvel an chinois : A l'occasion du nouvel an chinois, une

classe de seconde, accompagné par leur professeur de français, ont réalisé une exposition, actuellement présente dans le couloir du bâtiment A. Dans cette exposition, on peut trouver la légende chinoise de leurs signes zodiacaux, des objets venus de Chine et des photos....

Je rappelle aussi que, le 18 mars 2021, un journaliste syrien va venir au lycée pour nous expliquer la pratique de son métier dans un pays sous dictature, et qu'en avril une semaine sera consacrée au Mali avec différentes activités, une tombola en rapport avec ce pays. L'argent récolté sera donné à une association ayant pour but d'aider les villages maliens.

LUCILE NEAU

La culture du viol



JW : VIOL / La culture du viol, qu'est-ce que c'est ? 05

Jeanne Ville

#SciencesPores : quand la parole se libère 06

Clara Cauchois

Le viol dans notre société actuelle 07

Lucile Neau

L Histoire du viol 09

Eric Arnaud



JW : VIOL / La culture du viol, qu'est-ce que c'est ?

Aujourd'hui, parce qu'il est important de s'éduquer à ce sujet -vous allez le voir, trop répandu- je vous propose un (très) court résumé de ce qu'est concrètement cette culture du viol.

La culture du viol est un terme utilisé pour qualifier un ensemble d'attitudes qui minimiseraient, banaliseraient voire encourageraient les violences sexuelles infligées aux victimes. Plus simplement, elle correspond à l'image d'une société où l'on ne dit pas aux gens de ne pas violer, mais plutôt de ne pas être violés. Ce terme a été utilisé pour la première fois par les féministes dans les années 1970.

« Mais nous ne vivons tout de même pas dans une société où nous blâmons les victimes ! Il ne faut pas pousser à l'extrême ! » Malheureusement, cette culture du viol existe bien : « T'as vu comment t'étais habillé.e ? » « Mais qu'est-ce que tu faisais toute seul.e à cette heure-là aussi ? » « T'es sûr.e qu'il.elle t'a violé.e ? » « Oui mais tu l'avais dragué.e juste avant » « T'avais trop bu ». Et oui, ces phrases font partie de la culture du viol. Mais ce n'est pas fini : ce phénomène contribue fortement à dissuader les victimes de porter plainte et les incite à taire ce qu'elles ont subi, de peur que leur parole, ainsi que leur per-

sonne, ne soient discréditées publiquement. Vous savez, les agresseurs.ses qui maintiennent que c'est complètement faux, que la victime est folle, que ça ne s'est pas exactement passé comme ça... Oui, ça aussi c'est la culture du viol.



Marche contre le viol, Paris, 23 novembre 2019

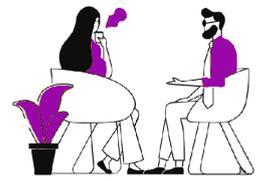
Et malheureusement, elle est de plus en plus répandue, puisque de nos jours, beaucoup de discours sur le viol se focalisent sur une attitude préventive.

C'est d'autant plus effrayant quand nous voyons ces chiffres : seules 10% des victimes portent plainte suite aux viols ou tentatives de viols subis et seuls 1,5 à 2% de l'ensemble des viols font l'objet d'une condamnation.

Au-delà de tout cela, la culture du viol, c'est aussi toutes les idées reçues que nous pouvons avoir intégré, même inconsciemment. Non, un viol n'est pas forcément une attaque soudaine d'un inconnu qui se cachait quelque part et qui a attaqué une femme. Non, les fausses accusations ne sont pas si répandues. Et non, chaque victime ne va pas directement pouvoir couper les ponts avec son agresseur. Ces stéréotypes permettent de disqualifier tous les viols s'éloignant de ces clichés : viols sur un homme, par une personne de l'entourage, par quelqu'un de bien intégré dans la société qui "n'a pas la tête d'un violeur" etc...

Et nombreux sont ces clichés sur le viol. Alors il est important de s'éduquer sur ce sujet, d'en parler autour de vous, de lutter contre cette mentalité. Il faut oser prendre la parole face à la culture du viol.

JEANNE VILLE



#SciencesPorcs : quand la parole se libère

Quelques semaines après la démission d'Olivier Duhamel de la présidence de la Fondation Nationale des Sciences Politiques (FNSP), accusé d'inceste sur son beau-fils, les témoignages dénonçant le harcèlement sexuel, les agressions ou encore les viols au sein des Instituts d'Etudes Politiques (IEP) ne cessent d'affluer.



Ces derniers mois ont été marqués par une libération de la parole et une prise de conscience sur les violences sexuelles et sur l'inceste en France. C'est sur les réseaux sociaux, notamment sur Twitter - autour des hashtags #MeToo, #MeTooInceste ou encore #BalanceTonPorc -, que des milliers de personnes ont pris la parole afin de briser le silence.

Cette fois-ci, c'est autour du hashtag #SciencesPorcs que les internautes ont pu lire des centaines de récits glaçants d'étudiant(e)s ou d'anciennes étudiant(e)s révélant avoir été té-

moins ou victimes de comportements sexistes ou de violences sexuelles durant leur cursus à Sciences Po. Les victimes expliquent alors que ces agressions ont eu lieu, pour la plupart, pendant leur année à l'étranger ou lors de week-ends d'intégration.

« Je pleurais dans tes bras et tu m'as forcée. Tu m'as violée. Je dormais et t'as continué. Tu m'as violée. Tu m'as demandé si ça allait, j'ai dit non et t'as fini. Tu m'as violée. Tu t'es endormi et tu m'as laissé sangloter dans le coin du lit. Tu m'as violée, violée et encore violée » a déclaré début

février, Juliette, une élève de l'IEP de Toulouse dans une lettre ouverte - relayée par la militante Anna Toumazoff (diplômée de l'IEP de Toulouse). C'est alors le début du mouvement #SciencesPorcs, qui n'épargnera aucun IEP : Toulouse, Aix-en-Provence, Bordeaux, Paris...

Les victimes pointent également du doigt le silence des administrations, l'impunité des agresseurs (élèves ou professeurs) et dénoncent une « culture du viol omniprésente » au sein de ces écoles réputées pour former « l'élite de demain ». « Les



écoles Sciences Po couvrent les violeurs, font taire les victimes, et apprennent à tous les autres la loi du silence » a ainsi tweeté Anna Toumazoff, en ajoutant « ne nous étonnons pas de l'état de notre classe politique au vu de ce qu'on leur enseigne ».

Face aux critiques et alors que le directeur de Sciences Po Paris démissionnait en pleine polémique du #SciencesPorcs, certaines directions se sont exprimées, comme le directeur de Sciences Po Bordeaux, qui a salué le « courage » des victimes ou celui de Strasbourg qui a affirmé : « Nous ne nions pas ces agissements, mais bien souvent nous ne les connaissons pas ». Le directeur de Sciences Po Aix

a lui assuré qu'il n'y a pas de « culture de l'impunité » au sein de son école.

Mais les directeurs ne sont pas les seuls à s'être exprimés. En effet, de nombreuses personnalités ont apporté leur soutien aux victimes. A ce titre, Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, a déclaré sur Twitter « Plein soutien aux victimes de viols qui dénoncent les faits courageusement ». « Nous vous croyons. Vous n'y êtes pour rien. Vous êtes courageuses et courageux. Nous sommes à vos côtés » a ajouté, sur le même réseau social, Caroline de Haas, militante féministe et cofondatrice du collectif féministe #noustoutes. Le porte-parole du gouvernement,

Gabriel Attal - diplômé de Sciences Po - dit aussi avoir « été abasourdi par les témoignages, leurs contenus et leur nombre ».

Finalement, des mesures plus concrètes sont en cours : une enquête préliminaire a été ouverte pour viol à Toulouse, deux pour agressions sexuelles à Grenoble et une plainte a été déposée par une étudiante de Sciences Po Strasbourg. De plus, la ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, a annoncé que l'inspection générale allait se déplacer dans les IEP afin d'accompagner les victimes.

CLARA CAUCHOIS

Le viol dans notre société actuelle

Dans cet article, je vais vous parler du viol et de sa culture dans notre société actuelle, à la fois en France et ailleurs. Je vais en parler d'une façon juridique, donc en essayant d'être la plus objective possible.

Commençons par faire le point sur la définition d'un viol, d'une agression sexuelle et sur sa réglementation dans la société française.

En France le viol est dans le code pénal, article 222-23 et constitue un crime. Il est défini par la définition suivante : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou

sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. Ce crime est passible de minimum 15 ans de prison. Cette peine peut être augmentée à 20 ans sous certaines circonstances aggravantes comme l'âge de la victime ou la situation d'autorité de l'agresseur. Si un viol est suivi de la mort de la victime, il est passible de 30 ans de prison, et s'il a été précédé, accompagné ou

suivi d'acte de torture, il entraîne une condamnation à perpétuité.

Quant à une agression, ce n'est pas un crime, mais un délit, et elle est punie d'au minimum 5 ans de prison et d'au maximum 10 ans. Elle est définie par : Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle (caresses, baisers, obliger une personne à regarder un film pornographique...) commise avec



violence, contrainte, menace ou surprise.

Mais la loi n'a pas toujours été telle qu'on la connaît actuellement. Le viol est passé d'un simple délit, passible d'au maximum 10 ans de prison et jugé devant le tribunal correctionnel à un crime, passible de 15 ans de réclusion criminelle. C'est l'affaire Anne Tonglet et Araceli Castellano qui entraîne ce changement dans la loi.

Expliquons un peu, dans ce paragraphe l'affaire citée précédemment :

Anne Tonglet et Araceli Castellano sont deux jeunes femmes belges, qui en août 1974 prennent des vacances dans un camp nudiste à Marseille. Dans la nuit du 21 au 22 août, les deux femmes sont violées par trois hommes. L'un d'eux, Serge Petrilli, avait essayé de les séduire, et éconduit il avait décidé de punir Anne et sa compagne. Les trois hommes sont arrêtés et interrogés, mais ils nient les faits et assurent que les jeunes femmes étaient consentantes. La justice ne les condamnera pas pour viol mais seulement pour coups et blessures.

Pourtant, Anne Tonglet et Araceli Castellano ne baissent pas les bras et continuent à se battre pendant plusieurs années. Finalement, Gisèle Halimi, une avocate célèbre militant pour les droits de la femme s'empare de

l'affaire. Elle réussit à faire passer le dossier du tribunal de grande instance (pour les délits) à la cour d'assise de Marseille, chose jamais vue auparavant. Finalement, le 3 mai 1978, le commanditaire du viol, Serge Petrilli est condamné à 6 ans de prison et ses complices 4 ans.

Les lois relatives à ces sujets-là que l'on peut élargir au harcèlement de rue ou à l'inceste sont donc sujettes à des changements, à des améliorations des lois pour mieux protéger les victimes.

Cependant, outre les lois, les crimes de viols sont souvent très difficiles à juger, car ils n'entraînent pas inévitablement des marques visibles et sont souvent commis par une personne proche de la victime. Par ailleurs, la reconnaissance du viol entre époux n'est obtenue qu'entre 1990 et 2010 avec une loi disant explicitement que le viol peut être commis par une personne sur son ou sa compagne. Avant cela, le sujet restait tabou puisque cette question du viol entre époux se confronte à la motion de « devoir conjugal » et de domination du mari sur sa femme, et ce même inconsciemment.

Voyons maintenant les différentes réglementations sur le viol dans le monde.

Le viol est puni dans de très nombreux pays, mais la difficulté

se pose au niveau de la considération de la plainte pour viol. Dans certains pays la notion de viol existe, mais les victimes de viol ne peuvent pas parler sous peine d'être abandonnée par tous leurs proches, d'être soumise à l'opprobre... Et même au-delà de ça, la justice de certains pays ne prend en compte que très très peu de plaintes sur le peu de plaintes déposées. La première cause de cela est la culpabilisation de la victime et les mythes sur le viol (culture du viol) disant qu'une femme qui dit non veut en fait dire oui...

Dans d'autres pays, le viol conjugal n'existe pas. Prenons le Sahel (pays d'Afrique) par exemple. Dans ce pays, la femme est sous la domination constante d'un homme. D'abord son père, ensuite son mari ou un frère. Donc si la jeune femme est victime d'un viol de son mari, on considérera ça comme le « devoir conjugal ».

Pour conclure, j'aimerais dire qu'il y a eu beaucoup d'avancées par rapport à ce sujet à la fois en France, mais aussi dans le monde puisque, actuellement très peu de pays ne reconnaissent pas le viol comme un délit ou un crime. Il y a bien sur encore des avancées à faire, notamment autour de la culture du viol, mais j'ose espérer que les choses, au fil des affaires et des manifestations, iront en s'arrangeant.



L'Histoire du viol

La sexualité est un phénomène social qui a été plus ou moins réglementé selon les époques, les sociétés ou encore les cultures. Les violences sexuelles, elles, sont réprimées depuis très longtemps mais avec une sévérité plus ou moins importante.

Leurs définitions se sont également précisées au fil des siècles. Ainsi le viol en tant que crime (de nos jours), n'est pas un phénomène récent, car il fut traité pour des séries d'évolutions historiques, culturelles, politiques, législatives, religieuses, morales, scientifiques, technologiques divers et variés. Toutes ces évolutions ont donc modifié les comportements des sociétés. Depuis les premiers écrits, des textes anciens apportent la preuve d'une justice pour les victimes. C'est le cas du Code d'Hammourabi, 6ème roi de Babylone, aux environs de 1792-1750 avant Jésus Christ. « Si un homme viole la fiancée d'un autre alors qu'elle est vierge et qu'elle vit toujours chez son père et s'il est surpris, il est mis à mort et la femme est non coupable » (art.130). Bien que cet écrit exprime plusieurs propos controversés en raison de qualifications requises pour que la victime soit « vengée », cela montre tout de même que la société d'il y a un millénaire, avait déjà catégorisé le viol comme « une sorte de crime ». A cette époque, tout comme le viol, l'inceste était aussi puni. « Si un homme «a connu» sa fille,

il sera exilé, banni de la ville ; s'il a couché avec la fiancée de son fils, il sera ligoté et jeté à l'eau ; si une mère et son fils couchent ensemble, ils seront brûlés vifs » (art.154). Cependant, au fil de l'Histoire, certains individus s'en sont pris à des femmes, voire des hommes, sans jamais être poursuivis juridiquement. Le meilleur exemple pour illustrer ces comportements serait lors de l'esclavagisme des noirs en Amérique avant 1865. En effet, les « maîtres » des esclaves, étant sur leurs terres, pouvaient s'adonner à des loisirs quasiment jamais contestés. Pour eux, leurs actes étaient qualifiés de droit étant donné qu'ils avaient « acheté » ces esclaves et qu'ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient. D'autres pratiques de viols plus extrêmes ont existé dans l'Histoire. La prostitution infantile, désigne l'utilisation d'un enfant pour des activités sexuelles en échange d'une rémunération ou de toute autre forme de rétribution (cadeaux, nourriture ou vêtements...). Cette activité est englobée dans la notion d'exploitation sexuelle. En remontant au fil des époques comme au XIXème-XXème siècle les femmes d'un milieu modeste et principalement dans

des pays pauvres, pouvaient se faire violer très jeunes. Qui plus est, la prostitution était dans ces secteurs, la meilleure façon de percevoir une rémunération. La chose étant, que la plupart des femmes qui pratiquaient cette activité étaient souvent mineures, on peut alors catégoriser cette pratique de viol. « Pourquoi des enfants ? », me direz-vous. Les exploitants sexuels apprécient la docilité des enfants, car ils sont moins en mesure de se défendre. Cette attitude déviante est souvent justifiée par le sentiment de puissance sexuelle et économique, par le désir de nouvelles expériences ou par le sentiment d'impunité lié à l'anonymat. De plus, certains mythes et préjugés justifieraient la recherche de relations sexuelles avec des enfants. En Asie par exemple, certains hommes sont persuadés que le fait d'avoir des relations sexuelles avec de très jeunes filles vierges leur éviteraient de contracter le VIH/SIDA et même de guérir de cette maladie. La plupart des hommes croient aussi qu'avoir des relations sexuelles avec une vierge accroît leur virilité et leur apporterait longévité et succès en affaires.



Le suicide de personnes transgenres, un meurtre sociétal

Le suicide ce 16 décembre 2020 de Fouad, lycéenne trans de 17 ans qui étudiait au lycée Fénelon de Lille, a provoqué une vague de réactions sans précédent. Un signe du manque d'écoute et de préparation de l'école pour accueillir les élèves transgenres et plus largement d'une transphobie profondément ancrée dans notre société ?

Le mercredi 16 décembre, la jeune fille s'est donné la mort dans son foyer d'accueil, après une première tentative quelques jours plus tôt. Plusieurs député.es, la maire de Lille Martine Aubry, mais aussi le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer ont réagi, témoignant ainsi de la profonde émotion générée par ce drame.

Deux semaines auparavant, la lycéenne transgenre avait fait son arrivée au lycée en jupe. À peine arrivée, elle est emmenée dans le bureau de la CPE. La lycéenne a filmé l'échange. Dans la vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux, on distingue ses larmes, mais surtout on entend distinctement la CPE la réprimander sur sa tenue vestimentaire.

Cette conversation prouve bien que l'école est démunie face à la transphobie. En effet, il y a eu une prise de conscience foudroyante des jeunes ces dernières années, et ça c'est grâce aux réseaux sociaux. Twitter et Youtube ont été un terrain d'auto-formation des jeunes sur les questions LGBTQIA+

(Lesbiennes, Gays, Bisexuel, Transgenre, Queer, Intersexe, Asexuel) et le fossé s'est creusé avec l'Éducation nationale, dans laquelle l'équipe éducative n'est pas du tout formée sur ces questions. Le refus de l'utilisation de l'écriture inclusive par l'éducation en est l'exemple le plus frappant. Reste à savoir quand cette dernière prendra conscience de son retard et se dotera d'outils pour le combler.

Dans la société française, malgré une forte avancée des mentalités (surtout chez les jeunes), la transphobie reste profondément ancrée à cause d'un manque d'éducation. Trop de gens pensent encore (au même titre que l'homophobie ou le racisme) que la transphobie est une opinion, alors qu'elle est punie par la loi en France.

Elle peut prendre une forme directe de discrimination : insultes, menaces, rejet familiale ou même un assassinat...

Mais elle est surtout indirecte : utilisation du « dead name » (le prénom assigné à la naissance qui ne correspond plus à l'identité de genre de la personne) et des mauvais pronoms. Cette

transphobie est particulièrement épuisante pour les personnes transgenres. Ce n'est pas à elles d'éduquer sur ce sujet, mais à l'école car on peut remarquer qu'actuellement aucun cours sur les droits des personnes LGBTQIA+ n'est dispensé. Cette situation est particulièrement grave, car quand on sait que dans de nombreuses familles des propos anti-LGBTQIA+ sont tenus, on pourrait penser que l'école pourrait être un moyen de pallier ces problèmes qui gangrènent notre société.

Toutes ces discriminations directes ou indirectes vont provoquer des taux de suicide chez les personnes transgenres extrêmement élevés. Les personnes trans ont jusqu'à dix fois plus de risque de se suicider que les personnes cisgenres. Parmi les jeunes trans (16 à 26 ans), 69% ont déjà pensé au suicide, contre 20% chez les jeunes en général. Tant que la société ne prendra pas le temps de s'éduquer sur ces chiffres, les suicides de personnes transgenres continueront encore et encore.

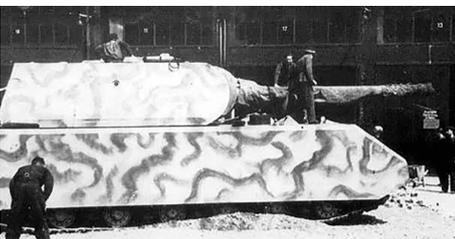
ARTHUR BAL



Ça vous dit une Porsche de 200 tonnes ?

Vous allez dire, une Porsche de 200 tonnes ça n'existe pas ou plutôt n'a jamais existé!

Eh bien si ! D'ailleurs ce n'est pas tant que ça une voiture... Attention c'est toujours une Porsche ! Mais on pourrait qualifier ce "véhicule" d'engin tout terrain puisque ce véhicule possède une paire de chenilles, un blindage des plus épais et un des plus puissants canons de l'époque. Vous l'avez compris, il ne s'agit pas là d'une simple voiture mais plutôt d'un tank !



Et ce tank le voici ! C'est le Maus, en allemand cela signifie "souris", plutôt ironique pour un blindé de 200 tonnes faisant 10,02 m de long et environ 4m de large et de haut, armé d'un puissant canon de 15 cm de diamètre capable de tirer des "pruneaux" de 43,5 kg jusqu'à 16 km de distance. De plus, ce rongeur est protégé par une épaisse carapace de 25 cm par endroit, il est propulsé par un moteur Daimler-Benz V12 de 1250 chevaux

et par une génératrice lui permettant d'atteindre la vitesse formidable de 14 km/h. En effet, ce char pourrait être qualifié de tout premier véhicule hybride, car il est propulsé par une génératrice électrique elle-même alimentée par cet énorme V12. Alors si je vous parle de Porsche, c'est tout simplement parce que le concepteur de ce char n'est autre que Ferdinand Porsche !

En réalité, durant la guerre Ferdinand Porsche fut mandaté par Hitler afin de concevoir un blindé de 100 tonnes capable de percer les défenses ennemies, en particulier sur le front de l'est. Le début de ce programme de super-char lourd commença en 1942 mais ne vit jamais le jour suite à la défaite allemande en 1945. Malgré cela 2 prototypes en état de marche ont été produits et la production avait débuté à la toute fin de la guerre. Mais heureusement pour nous cette monstrueuse souris n'a jamais vraiment vu le jour sinon les alliés auraient été en bien mauvaise posture !

Ainsi, cette Porsche (si on peut bien l'appeler comme ceci) fut la plus imposante "voiture" créée par la marque. Pour conclure, ce

blindé ne fut pas non seulement la plus énorme voiture créée par Porsche, mais fut aussi le plus gros blindé jamais construit au monde puisqu'en un seul coup plusieurs records du monde ont été pulvérisés du fait des proportions gigantesques de ce blindé. Alors, si vous êtes prêt à dépenser plusieurs millions d'euros pour ce monstre d'acier, je ne peux que vous dire de vous faire plaisir, car avec cet engin plus aucun véhicule sur les routes ne vous résistera ainsi vous pourrez conduire tranquillement sans vous préoccuper de tous ces benêts qui ne savent pas conduire et donc leur passer dessus pour, enfin, leur apprendre ce fichu code de la route. C'est donc une très bonne affaire que vous ferez en acquérant ce magnifique blindé Porsche ! Tout cela pour une coquette somme, mais nous en reparlerons plus tard...

KILLIAN DUPRÉ

Directeur de publication :

Etienne Diallo

Rédacteur.trices :

Simon Carracillo-Bezot

Etienne Diallo

Clara Cauchois

Jeanne Ville

Eric Arnaud

Lucile Neau

Arthur Bal

Killian Dupré

Illustrateur.trices:

Mathys Melantois

Mise en page :

Ilyas El Ghazi

Merci à Mme Duval pour son aide.

Lien vers le formulaire de satisfaction, n'hésitez pas à donner votre avis !

<https://forms.gle/PMdTooyotYXSbnQp6>